

Compte rendu du conseil municipal du 15 février 2021 – 19h00

Présents : Mrs GILLES Pierrick, LESUEUR Philippe, JONCQUEZ Marc, LABIGNE Bertrand, PELLETIER Michel,

Mmes GIRARD-PERRIER Emmanuelle, BARBULÉE-COQUELIN Maryline, VERGER-MULLER Laurie, LATAPY-PUVILLAND Emmeline,

Absents excusés : Mme MOLINARO-DEJOIE Ida, Mr LE GOFF Franck,

Pouvoir : Mr LE GOFF Franck à Mr GILLES Pierrick,

Renouvellement des représentants aux COPIL Natura 2000

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il convient de désigner des représentants aux COPIL Natura 2000. Il précise qu'un comité de pilotage est susceptible d'être réunis fin 2020 ou en 2021.

Le conseil municipal doit désigner, à la majorité absolue ou relative selon le nombre de tours de scrutin nécessaire à cette désignation, 2 membres représentant ainsi la commune aux réunions.

Vu l'exposé des motifs et après réalisation du vote, le conseil municipal désigne :

Membre titulaire :

Monsieur GILLES Pierrick

Membre suppléant :

Monsieur LABIGNE Bertrand

Renouvellement des baux communaux

Monsieur le Maire expose qu'il convient de renouveler les baux communaux qui sont arrivés à terme depuis le 1^{er} octobre 2020.

Ces baux communaux ont été convenus avec :

- EARL Michel Feugère concernant la parcelle ZC 2 d'une contenance de 6 ares 40
- EARL des Blancs Monts concernant la parcelle ZE 43 d'une contenance de 5 ares
- EARL la Métairie Fleurie concernant la parcelle ZB 39 d'une contenance de 43 ares
- Monsieur Bruno ONFRAY concernant la parcelle ZC 20 d'une contenance de 10 ares 50
- Madame Anne-Laure REVEILHAC concernant la parcelle ZE 37 d'une contenance de 19 ares 40

Monsieur le Maire propose de convenir d'un bail avec Monsieur Pierre COQUELIN concernant la parcelle ZE 4 d'une contenance de 13 ares 80.

Le conseil municipal ayant entendu le rapporteur et ayant délibéré :

DÉCIDE de reconduire les baux communaux pour une durée de 6 ans soit du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2026,

DÉCIDE de conduire un bail pour une durée de 6 ans soit du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2026 avec Monsieur Pierre COQUELIN,

DÉCIDE que le loyer annuel sera au taux des SIX QUINTAUX / HECTARE de blé

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les baux communaux avec chacune des parties.

Révision du contrat d'abonnement EDF

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'abonnement actuel est de 36 kW et qu'il serait souhaitable de le diminuer. Il précise également que différents prestataires ont pris contact avec lui pour proposer leur offre.

Monsieur Pelletier informe que le coût de l'abonnement est de 33,40 € pour un contrat de 36 kW et celui d'un contrat de 18 kW est de 21,56 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

DÉCIDE de ne pas changer de prestataire,

AUTORISE Monsieur le Maire à modifier le contrat avec EDF en passant de 36 kW à 18 kW.

Changement des fenêtres de la salle communale

Monsieur le Maire expose à l'ensemble du Conseil Municipal qu'il faudrait prévoir le changement des fenêtres et portes de la salle communale et de la salle de conseil municipal. Il précise également que des subventions peuvent être demandées à l'Agglomération Seine-Eure et au titre du DSIL. Ces travaux seront à prévoir en 2022.

Monsieur Lesueur demande si des devis peuvent être établis en même temps pour restaurer le plafond et certains endroits des murs dans la salle communale.

Le Conseil, après en avoir entendu et délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à faire des demandes de devis.

Travaux presbytère

Monsieur le Maire informe que l'if se trouvant dans la cour de la maison communale a besoin d'être élagué. Monsieur le Maire propose le devis établi par Monsieur HOPPE. Le montant du devis est de 650,00 €.

Monsieur le Maire informe également que le chauffage ne fonctionnait plus dans la cuisine depuis plusieurs années et qu'il a fait appel à un plombier. Le coût de cette réparation est de 288,20 €.

Le conseil municipal, après avoir entendu et délibéré,

ACCEPTE le devis de Monsieur HOPPE,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis.

Festival des Petites Scènes 2021

Monsieur le Maire informe que le Festival les Petites Scènes qui devait avoir lieu en juin 2020 avait été annulé en raison de la crise sanitaire. Cette année, l'Agglomération Seine-Eure espère que cet événement pourra avoir lieu. Il se déroulera entre le 12 et 20 juin 2021. Il sera demandé un appui logistique et la prise en charge d'un pot de l'amitié.

Le conseil municipal, après avoir entendu et délibéré,

ACCEPTE de recevoir un spectacle lors du Festival les Petites Scènes,

Orientation du budget primitif 2021

Monsieur le Maire expose que les différentes orientations budgétaires afin d'établir le budget primitif 2021. Une réunion de travail sera proposée ultérieurement.

Site internet

Monsieur le Maire rapporte qu'un site internet est en cours d'élaboration depuis 2020 et qu'à ce jour, il n'est toujours pas mis en ligne. Le site internet n'est pas approprié pour la commune.

Monsieur le Maire a demandé à la société A3Web un devis. Ce coût du devis est de 1 188,00 € pour la création du site et de 190,00 €/ an d'abonnement.

Le conseil municipal, après avoir entendu et délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité, de clôturer le contrat avec l'actuel prestataire du site internet,

ACCEPTE, 9 voix pour et 1 voix contre, le devis de la société A3Web,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis.

Clés Église

Monsieur le Maire propose que toutes les clés de l'Église soit en mairie.

Le conseil municipal, après avoir entendu et délibéré, **ACCEPTE** que les clés soient retournées en mairie. Un courrier sera adressé aux personnes afin qu'il retourne les clés.

Divers

- Avancement travaux de l'Église : Monsieur le Maire informe que suite aux conditions météorologiques, la fin des travaux a pris du retard. L'échafaudage devrait être démonté fin février.
- Courrier reçu en mairie : Monsieur le Maire informe avec reçu le compte rendu de la réunion de l'association du Patrimoine.
- Festi Mesnil : Il est demandé si l'association a été dissoute ou si une assemblée générale va être prévue prochainement.
- Commission Santé : Mme PERRIER demande si les élus peuvent répondre au questionnaire qu'il leur a été envoyé avec qu'elle puisse répondre à l'Agglomération Seine-Eure.

Levée de séance à 21h25